

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 8 février 2024

Date de convocation : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, convoqué le 2 février 2024, après une première convocation envoyée le 26 janvier 2024 et une séance prévue le 1^{er} février mais n'ayant pas recueilli le quorum, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente pour les délibérations n°1 et 2 puis sous la Présidence de Christophe HOGARD, Président, à partir de la délibération n°3.

Présents : Christophe HOGARD à partir de la délibération n°3 - Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Alain CHENOIR - Alexandra BEAUNE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN pour les délibérations 1 et 2

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Magali LOISEAU

Odile PINEAU donne pouvoir à Françoise PINEAU

Christelle BOURMAULT donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Amélie PASQUIER - Christophe VILLENEUVE - Marie-Annick MENANTEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 9 aux délibérations 1 et 2 - 10 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

• **05 - MODIFICATION DU PROTOCOLE SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**- Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Lors du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du 20 mars 2023, plusieurs remarques avaient été formulées à propos du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail du CIAS. Aussi, lors du Conseil d'administration du 23 mars 2023 une partie du protocole a été modifié pour tenir compte de certaines remarques et notamment sur :

- **Le travail de nuit** : suppression de la fiche relative au travail de nuit car il ne concerne pas les agents du CIAS mais les agents travaillant en EHPAD.

Cependant, compte-tenu de l'intégration de la Résidence Autonomie Les Lavandières de Saint-Paul-en-Pareds au 1^{er} janvier 2024, il y a lieu de réintégrer cette fiche dans le protocole du CIAS. En effet les agents polyvalents de la résidence autonomie travaillent en soir (a minima jusqu'à 22 heures) et peuvent intervenir la nuit, dans le cadre de l'astreinte.

Par ailleurs, il est proposé de mettre à jour cette même fiche concernant **le travail normal des dimanches et des jours fériés** pour l'adapter aux emplois des agents de la Résidence Autonomie Les Lavandières.



Département de la Vendée

Vu le budget principal,
Vu le projet de protocole relatif à l'aménagement du temps de travail ci-annexé,
Vu la délibération n° 13 du conseil d'administration du CIAS du 12 décembre 2023 relative au protocole ATT,
Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion du 18 mars 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

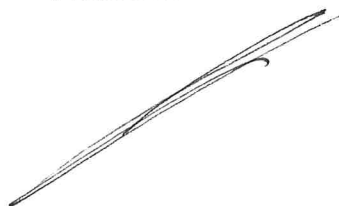
- valider le protocole ATT tel qu'annexé à la présente délibération,
- l'autoriser ou la Vice-Présidente à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre
- imputer les dépenses sur le budget correspondant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 13 FEV. 2024
Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2024